

■ **Chronique | Universités**

Objectif R&D, ce serait la Lune

Marcus Dejardin, Isabelle Clerbois
et Christophe Ernaelsteen

Professeur d'économie, DeFiPP-CERPE,
Université de Namur et IMMAQ-CIRTES,
Université catholique de Louvain
Chercheurs au DeFiPP-CERPE,
Université de Namur

► La Recherche&Développement n'est pas qu'une affaire de budget.

Fin avril 2018, le gouvernement fédéral, en concertation avec les gouvernements des Régions et des Communautés, déposait son programme national de réforme (PNR) 2018. Le document est attendu dans le cadre de la stratégie Europe 2020 mais aussi en réponse aux recommandations par pays adressées par le Conseil européen en juillet 2017. Concernant ce dernier point, le PNR est complété par le Programme de stabilité. Dans cette chronique, nous nous concentrons plus particulièrement sur l'objectif en matière de Recherche&Développement (R&D).

Petit rappel historique. Lors du sommet européen de Barcelone en mars 2002, les dirigeants de l'Union européenne décident de favoriser la dynamique d'innovation au sein de l'Europe. L'objectif communément appelé depuis lors "objectif de Barcelone" stipule que, pour l'année 2010, 3 % du produit intérieur brut (Pib) européen doit être affecté à la R&D dont deux tiers en provenance du secteur privé; le tiers restant étant généralement assimilé à l'effort du secteur public (notamment, les pouvoirs publics et l'enseignement supérieur).

En 2010, l'objectif de Barcelone n'est pas atteint. Qu'à cela ne tienne, l'objectif est reconduit à l'horizon 2020 par le biais de l'initiative "Une Union pour l'innovation", un des piliers de la stratégie 2020 de l'Europe.

Par transposition de l'objectif européen, la Belgique s'est aussi engagée à atteindre un niveau de dépenses en R&D à hauteur de 3 % de son PIB à l'horizon 2020. Un document que nous avons rédigé, accessible en ligne, dresse un constat quant aux efforts entrepris par le passé et s'interroge sur ceux restant à fournir. Au vu de la répartition des compétences liées à la recherche entre les institutions belges - Communautés, Régions et autorité fédérale -, on peut aussi se poser la question de la répartition des efforts à fournir entre toutes ces institutions du moins pour la partie attribuable au secteur public.

Pour l'ensemble Belgique, la dernière situation connue n'est guère brillante même si des efforts importants ont été réalisés et doivent être soulignés. En 2015, l'intensité en R&D de la Belgique s'élève à 2,47 % de son PIB. Le taux de croissance nominale annuel moyen des dépenses en R&D nécessaire sur la période 2015-2020 pour rencontrer l'objectif des 3 % en 2020 serait de 7,61 % (avec 6,10 % de croissance pour le secteur privé et 11,09 % pour, en bref, le secteur public). Cela se chiffre en milliards d'euros additionnels. Le surcroît d'effort en comparaison du passé est considérable, en particulier pour le secteur public. Si chaque territoire régional composant la Belgique poursuit un objectif de 3 % de son PIB, nos estimations soulignent encore l'ampleur des besoins, en particulier à Bruxelles.

Toutes nos estimations sont réalisées à partir des *"Par transposition de l'objectif européen, la Belgique s'est aussi engagée à atteindre un niveau de dépenses en R&D à hauteur de 3 % de son PIB à l'horizon 2020."*

statistiques de dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) publiées par la Politique scientifique fédérale. Dans ses commentaires, le PNR renvoie aux crédits budgétaires pour la recherche. C'est en additionnant ces crédits et le soutien fiscal à la recherche que les autorités belges feraient plus qu'atteindre l'objectif public de 1 % du Pib en recherche.

Rappelons toutefois qu'un budget n'est pas une dépense. Et un décalage entre budget et dépenses serait doublement inquiétant. Il conduirait en effet à s'interroger, d'une part, sur l'effectivité de la volonté politique et, d'autre part, sur la capacité et le dynamisme des acteurs de la recherche à mobiliser les moyens budgétaires qui sont mis à leur disposition.

Mener une politique efficace en matière de R&D n'est pas simple. Elle ne se réduit certainement pas à questionner un budget. Les questions restent par ailleurs nombreuses. Pourquoi, par exemple, certains de nos voisins apparaissent faire mieux avec moins d'incitants publics ? Pour ce qui est des moyens engagés en Belgique par les différentes autorités belges, ne peut-on attendre davantage d'une meilleure coordination des politiques ?

→ Le document "Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique - Nouveau diagnostic en vue de l'objectif Europe 2020" est disponible ici : <http://bit.ly/rdbelgique>